

LUTTE CONTRE LE COVID - Léonie LE BORGNE

PROTOCOLE SANITAIRE STAGIAIRES 17/09/2021

Les locaux prévus par le centre de formation Léonie LE BORGNE sont soumis au respect des « gestes barrières », dans les salles de formation comme dans les lieux de vie :



Respecter la distance de sécurité minimum de 1 mètre entre les personnes



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Ne pas se serrer les mains ni s'embrasser pour se saluer

Prenant en compte la responsabilité de chacun, les mesures ci-dessous ont vocation à s'appliquer en plus de celles déjà requises par la réglementation en vigueur en matière de prévention des risques professionnels (Ministère de la Solidarité et de la Santé).

Les stagiaires, dès leur arrivée sur le site, devront se désinfecter les mains à l'aide des solutions désinfectantes mises à leur disposition.

Ils seront dirigés directement en salle de formation

Leur formateur leur rappellera les consignes de sécurité et de distanciation lors du démarrage de la formation.

Il leur sera demandé de signer ce document attestant qu'ils ont pris connaissance des mesures de sécurité en vigueur sur le site et qu'ils s'engagent sur l'honneur à les respecter.

Les stagiaires devront respecter les distances de sécurité d'1 mètre dans les salles de formation et les lieux de vie ; le port du masque est obligatoire dans les salles et à l'intérieur du bâtiment.

Les pauses pédagogiques seront échelonnées par salle de formation ; elles se dérouleront à l'extérieur du bâtiment ou à l'intérieur des salles de formation (si les conditions climatiques ne le permettent pas).

Le protocole de ménage a été adapté dans les procédures comme dans la fréquence du nettoyage

Les tables de formation utilisées sont désinfectées tous les soirs, à l'aide de produits virucides conformes à la norme EN 14476 et les locaux régulièrement aérés.

En complément du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains (poignées de porte) seront nettoyées et désinfectées à chaque pause.

Des produits virucides et bactéricides EN 14476 seront à la disposition des stagiaires.

Il reviendra à chacun l'obligation de remettre en place les produits après leur utilisation et de se référer aux consignes d'utilisation affichées.

Les lingettes et matériel de protection non réutilisables devront être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

Le stagiaire doit venir avec ses propres masques respiratoires. Les masques doivent être de type chirurgicaux, FFP2 ou en tissu de catégorie 1. En cas d'oubli, un masque 3 plis pourra lui être fourni par Julie DEMAISON sur simple demande. Les masques devront être changés régulièrement, conformément aux règles d'utilisation en vigueur.

Nous rappelons que pour les applications pratiques, chaque stagiaire est tenu de disposer de ses propres EPI (gilet de sécurité, casque et gants de manutention ...).



Toute inscription vaut acceptation sans réserve par le stagiaire de ce protocole d'hygiène de Julie DEMAISON. Parce que la santé de tous est notre priorité absolue, nous nous réservons le droit de ne pas accepter les stagiaires qui ne respectent pas les consignes données.

